

ment. Nous parlions, dans le projet de loi précédent, d'une chose tout à fait différente, qui a été rejetée par le président. Je crois donc que cet amendement est recevable, qu'il est semblable aux autres parties de l'article. J'exhorte les députés à l'appuyer, pas tellement en raison de la courte vue, oserais-je le dire dont ont pu faire preuve le député de Vancouver-Quadra ou le préopinant des banquettes d'en face, qui ont interprété cette affaire en fonction uniquement de cette mesure législative et, en ce sens, lui ont donné une signification politique, mais je dis que nous devrions examiner dans une perspective plus large les répercussions possibles de cet amendement. A mon point de vue, il est lié au concept de gouvernement fédéral et n'a rien à voir à aucun parti fédéral, car il s'agit d'une question étrangère à la politique. Le crédit accordé au gouvernement fédéral par une province pour un projet particulier dépend des caprices politiques de cette province. C'est une chose qui peut changer de temps à autre, car les gouvernements ne sont pas toujours très stables.

J'engage les gens à ne pas considérer cette question à la lumière des résultats que pourrait avoir ce projet de loi particulier, car je ne crois pas que cet amendement contribuera beaucoup à provoquer des changements ou à faire prendre conscience au public de la question. Je ne crois pas qu'il ait d'importants résultats. A mon avis, il s'agit d'une question de principe, et c'est pour cela que j'exhorte tous les députés à appuyer le projet de loi. J'ajoute, monsieur le président, que si le rappel au règlement peut, à première vue, se justifier jusqu'à un certain point, on voit, en examinant l'article 7 du projet de loi et le principe de cet article en tant qu'il s'applique à l'amendement présenté à la Chambre, qu'il est différent du précédent cité par le député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Olson: Monsieur le président, au moment où vous vous demandez si cet amendement est recevable et devrait être présenté au comité, je voudrais que vous méditiez ces remarques. J'exprime ma sympathie aux députés de la Colombie-Britannique, de Comox-Alberni, de Vancouver-Burrard et de Kootenay-Est lorsqu'ils crient leur angoisse de n'être pas en mesure de tenir leurs commettants informés avec exactitude de la contribution des deux échelons gouvernementaux.

• (8.30 p.m.)

Je suis certain que tous les députés éprouveront de la sympathie envers ces représentants, car il est bien décevant de se trouver dans une situation où l'on est incapable de lutter contre les campagnes de publicité des

provinces de manière à tenir le grand public informé de façon précise et suffisante. Mais il y a une différence entre inscrire une telle disposition dans la loi et y attacher cette condition avant d'accorder à une province toute subvention fédérale d'une part et, de l'autre, interpréter l'opinion publique concernant la participation du gouvernement fédéral à la Caisse d'aide à la santé. Par exemple, nous savons que le gouvernement actuel a dépensé de deux à deux millions et demi de dollars pour la publicité intéressant le régime de pensions du Canada, en septembre et en octobre de l'an dernier. A mon avis, ce n'est pas un moyen judicieux d'employer les deniers publics.

La déclaration de l'honorable représentant de Rosthern m'a fort étonné, car même si j'ai beaucoup de sympathie pour les députés de la Colombie-Britannique, les conservateurs, à mon avis, n'ont pas raison d'agir ainsi. Lorsqu'ils étaient au pouvoir, ils n'ont pas eu de difficulté à faire passer leur message aux gens des Prairies, car je sais qu'à certains moments, il était obligatoire de placer des signaux à l'emplacement de certains chantiers en Alberta, avant d'avoir droit aux subventions fédérales.

De fait, le député d'Ontario, qui est présent ce soir, se rappellera, j'en suis certain, que lorsqu'il était ministre du Travail dans le gouvernement conservateur, on exigeait l'érection d'un signe sur chaque chantier de travaux d'hiver auquel le gouvernement fédéral avait accordé une contribution, faute de quoi nulle subvention n'était octroyée. Le nom du ministre des Travaux publics du gouvernement conservateur était en évidence à l'édifice des Postes et autres édifices publics, à Medicine Hat, pendant qu'ils étaient en construction.

Je ne veux pas, monsieur le président, soulever de nombreuses objections à cet article, sauf pour dire, qu'à mon avis, il semble malaisé d'entendre un représentant du parti conservateur se plaindre avec papelardise des mêmes procédés dont les conservateurs au pouvoir se sont servis. Il me semble que les deux partis ont pris, à divers moments, des dispositions assez audacieuses afin de faire reconnaître leurs mérites. Il est absurde, à mon avis, de se plaindre que les députés des assemblées législatives et les ministres provinciaux s'attribuent le mérite des subventions fédérales accordées pour la construction de certains ouvrages.

J'ai apprécié les réflexions du député de Vancouver-Quadra lorsqu'il a suggéré qu'il nous incombe d'entreprendre ces programmes, que les provinces reconnaissent ou non l'aide